

PLU

COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST AMIENS

SYNTHESE – LE FONCIER ET LES MORPHOLOGIES URBAINES



LES CONSTATS ET LES SOLUTIONS

CONSTAT 1. UNE OCCUPATION DES SOLS MARQUEE

L'occupation des sols est répartie selon trois grandes catégories :

- 9% de la surface est artificialisée (bourg, infrastructures, ...)
- 66% est couvert par des terres agricoles (prairies, champs, ...)
- 25% correspond aux espaces naturels (marais, espaces arborés, ...)

CONSTAT 2. UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS A VOCATION D'HABITAT

L'artificialisation des sols depuis 2000 a augmenté de 7% à vocation d'habitat. Les nouvelles constructions ont été réalisées dans les dents creuses en priorité (Ailly-sur-Somme, Argoeuves, Saint Sauveur, ...). Des extensions ont été réalisées aussi (Seux, Saisseval, ...). La reconversion de sites à l'intérieur des tissus urbains est à privilégier pour l'avenir, tout comme l'urbanisation des dents creuses afin de préserver la ressource.

L'aménagement des Bornes du Temps a nécessité l'utilisation de 42 hectares.

CONSTAT 3. DES MORPHOLOGIE URBAINES MARQUEES PAR LES VALLEES ET LES PLATEAUX

Les morphologies urbaines et les densités sont marquées par la localisation des communes entre Vallées et Plateaux, et par la topographie. Les morphologies urbaines sont plus lâches sur les communes de plateaux et des vallées (Soues, Seux, Belloy-sur-Somme, ...) que sur les pôles (Ailly-sur-Somme, Picquigny, Hangest-sur-Somme).

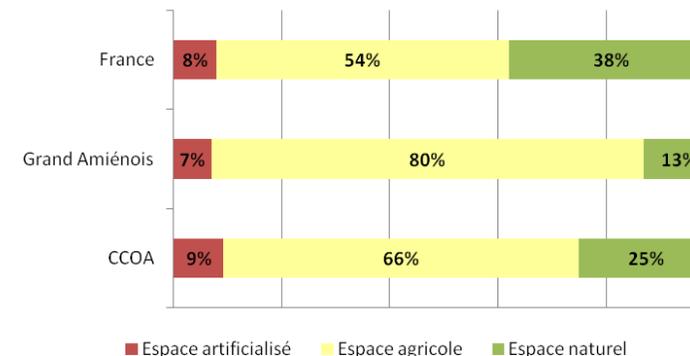
Ainsi, les différentes densités présentes sur l'intercommunalité :

- 75 logements/ha en centre bourg
- 180 logements/ha en cité ouvrière (Carmichaël)
- 70 logements/ha en habitat collectif
- 15 logements/ha en moyenne en espace pavillonnaire
- De 5 à 20 logements/ha en milieu rural

Le saviez-vous ?

- 9% de surfaces artificialisées
- Une augmentation de l'artificialisation de 7% depuis 2000
- Des morphologies propres entre les communes des vallées et les communes des plateaux

Répartition de l'occupation du sol





LES PISTES DE DEVELOPPEMENT PROPOSEES PAR LE PLUI



Maîtriser l'artificialisation des sols et réduire le rythme observé sur la période précédente pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels



Gérer l'urbanisation en préservant l'identité de chaque commune



Assurer la mise en place d'une veille foncière à l'échelle de l'intercommunalité pour gérer au mieux la ressource

